



FÊTE AUTOUR DU FOUR

TROC et PUCES de KERBADER MARDI 08 MAI 2018 de 09h00 à 18h00 Site de la Chapelle de Kerbader- Fouesnant

Conditions de Vente et Règlement

- Vente d'objets personnels usagés conformément art 321-7 code pénal – pas de vente alimentaire autorisée sur le site.
 - Le Troc et Puces se déroule en extérieur
 - Une table et deux chaises à disposition par emplacement. Pas d'abri couvert fourni
 - Le droit de place est de **10 euros** l'emplacement de 3 Mètres - (Minimum: 3 Mètres)
 - L'association décline toute responsabilité en cas d'intempéries ou autres problèmes
 - Délai de retrait : 48 h soit le VENDREDI 4 Mai 09h00
 - L'inscription n'est définitive qu'après réception par l'association du dossier complet
 - La **mise en place** se fait de **07h00** jusqu'à **08h30** – L'ouverture des stands de 9h à 18h
 - L'entrée est gratuite - Parking autour du site
 - L'Association des Amis de Kerbader propose à la vente boissons, café, restauration rapide, gâteaux et pain cuits au four
- **Contacts:** Nathalie LE BRUN Tél. 06. 66. 21. 68. 24
ou Patrick ARNOULT Tél. 06. 12. 75. 04. 85.

Coupon –Réponse / Acquiescement du droit de place

NomPrénomAdresse :.....
Code Postal Ville.....
Tél fixeTél portable..... Email.....@.....
Carte d'identité : Numéro.....Délivrée lePar
Immatriculation du véhicule :
N° de Siret (pour les professionnels).....
Je réserve emplacement(s) de 3 Mètres, soitx 10 € =€
Chèque à établir à l'ordre des « Amis de Kerbader »

Coupon / Réponse dûment rempli + chèque + photocopie Carte d'Identité (recto verso)
à expédier avant le **16 Avril** à :
Patrick ARNOULT 126 route de Bénodet 29170 FOUESNANT

*Je déclare être en conformité avec la législation en vigueur relative à la vente au déballage
Art 321.7 du code Pénal. (2 troc-puces / an - vente d'articles personnels usagés)*

J'accepte les conditions du Troc et Puces de Kerbader.

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé » :